

# FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Contentieux Gabon-Santullo: Libreville remporte une première victoire

NDEMEZO'O ESSONO  
Libreville/Gabon

**L**E Gabon vient de remporter une première victoire dans le contentieux commercial qui l'oppose au groupe Sericom de l'homme d'affaires franco-italien Guido Santullo décédé il y a quelques années. En effet, le Groupe Santullo Sericom avait attaqué l'État gabonais pour un préjudice de 328 milliards de francs (500 millions d'euros) devant le tribunal arbitral de la Chambre internationale de Paris en 2015. Demande que notre pays avait réfutée suite à la découverte de dossiers accablants prouvant l'implication de hauts cadres dans des malversations financières, notamment la corruption passive et le blanchiment. Après 4 ans de procédures, dont 2 avec l'implication de l'opération anti corruption Mamba, la décision a été revue à la baisse pour passer à 90 milliards (soit 27 % de la somme demandée).

Jamais dans l'histoire contentieuse de la République gabonaise, de tels résultats ont été obtenus. Mais cette affaire ramène aussi à la responsabilité pénale des individus engagés. D'ailleurs, les enquêtes avaient amené à l'arrestation de nombreuses personnes dont Magloire Ngambia, Oyaya, Christian Nkero Capito ou encore Gilles Rodrigue Bongo. Ce dernier avait notamment été condamné en 1ère instance à Libreville pour corruption passive avec une peine de 5 ans de prison et une amende de 5 millions de francs. Décision qui avait ensuite été annulée par la Cour d'appel judiciaire de Libreville.

Il s'agit seulement d'un premier pas car le Gabon compte faire annuler totalement l'arbitrage en pénal et demander des dommages et intérêts au Groupe Santullo Sericom. Pour ce faire, Libreville table sur l'importance de la coo-

Avec l'implication de l'opération anti corruption Mamba, la décision a été revue à la baisse pour passer à 90 milliards (soit 27 % de la somme demandée).

opération entre les pays pour sanctionner les auteurs. Une action pénale est d'ailleurs menée actuellement en Suisse et devant le Parquet financier français afin d'établir la vérité sur les faits et faire ainsi annuler la décision. Une collaboration entre les pays au niveau judiciaire permettra de boucler ce dossier. Fruit de l'opération Mamba diligentée par le président de la République, Ali Bongo Ondimba ce travail permettra de redorer l'image de notre pays à l'international et de renforcer son attractivité pour les prochains investisseurs. Ce travail sonne également la responsabilisation pénale pour les auteurs de ces actes et, donc, la fin de l'impunité.

L'opération "mains propres" Mamba, lancée par le président de la République, avait déjà porté ses fruits avec la victoire du Gabon contre le groupe de BTP espagnol Eurofinsa : on était passé de 67 millions d'euros demandés par le groupe espagnol à une amende de 300 000 euros en faveur de la République gabonaise.

opération entre les pays pour sanctionner les auteurs. Une action pénale est d'ailleurs menée actuellement en Suisse et devant le Parquet financier français afin d'établir la vérité sur les faits et faire ainsi annuler la décision. Une collaboration entre les pays au niveau judiciaire permettra de boucler ce dossier.

Fruit de l'opération Mamba diligentée par le président de la République, Ali Bongo Ondimba ce travail permettra de redorer l'image de notre pays à l'international et de renforcer son attractivité pour les prochains investisseurs. Ce travail sonne également la responsabilisation pénale pour les auteurs de ces actes et, donc, la fin de l'impunité.

Photo: D.R/L'Union



## Deux personnes attaquées par une panthère à Lébamba

Gloire Junael MOUBEDI BIGOGO  
Lébamba/Gabon

**L**E samedi 16 novembre dernier, à la mi-journée, Mouélé Massala alias Makoyo, qui regagnait son village Mandji (25 km de Lébamba), a été attaqué par une panthère dans les alentours du regroupement de village Moukoundou. Sans crier gare, le prédateur est sorti des fourrés et a sauté sur lui. " La panthère l'a griffé et l'a mordu à plusieurs reprises et s'est acharnée sur lui ", raconte des témoins. Bien que sérieusement blessée, Makoyo est tout de même parvenu à se dégager de l'étreinte du fauve et à rallier son village. Puis, Mouélé a raconté sa mésaventure aux siens. À la suite de quoi deux de ses parents, Hugues Paul Massala Dindamba et Jean-Pierre Issapa, ont décidé de se rendre sur les lieux, armés jusqu'aux dents, pour aller en découdre avec le félin.

Lorsqu'ils arrivent sur place, ils sont accueillis de manière tout aussi hostile par la bête sauvage,

restée bien camouflée dans les fourrés et attendant d'autres proies. C'est Hugues Paul Massala Dindamba qui a le malheur d'être la cible du fauve, qui le cloue au sol, puis lui broie la main droite et d'autres parties du corps. Instinct de survie oblige, Hughes réussit à repousser la bête féroce avec son pied. Et le temps que l'animal est contraint de lâcher prise, Jean Pierre Issapa arme son calibre 12 et l'abat.

Le tireur transporte ensuite Hugues Paul Massala Dindamba à l'hôpital de Bongolo pour des soins. Ce dernier se fera amputer trois doigts de sa main droite. La première victime, Mouélé Massala alias Makoyo aura, elle, reçu plusieurs points de suture à la tête et à l'œil droit. Informés de la situation, le préfet du département de la Louétsi-Wano, Euloge Parfait Mombombo Moukaga, le chef du cantonnement des Eaux et Forêts et d'autres autorités se rendus sur les lieux pour un constat d'usage. La panthère a été incinérée loin de la ville.

Ce n'est pas le premier accident



Photo: Bigogo  
**Le félin abattu a suscité la curiosité des habitants de Lébamba.**

de ce type dans le département de la Louétsi-Wano. Il vous souviendra, en effet, que le 28 octobre dernier, Daniel Boungouedji Diba, âgé d'une soixantaine d'années, qui partait récolter le vin de palme, vers 7 heures, dans la brousse avoisinant le village Moukouagna, avait été attaqué par une panthère. En danger de mort, le sexagénaire avait dû faire usage de son arme à feu, puis de sa machette, pour avoir raison de la bête sauvage.

Les Louvanois veulent pouvoir se promener sans danger. Mais la présence des animaux féroces dans leur environnement immédiat n'est pas de nature à les rassurer.